

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice et des libertés

Arrêté du 1^{er} septembre 2026

portant délégation de signature de la directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse

NOR : JUSF2623215A

La directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État ;

Vu le décret n° 2005-534 du 24 mai 2005 modifié portant déconcentration en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 13 mars 2015 portant nomination de Mme Bénédicte BILLARD, chargée des fonctions de responsable de la médiathèque ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2015 portant nomination de M. Mustapha GRAZEM, chargé des fonctions de directeur de pôle territorial de formation Grand-Centre à Dijon ;

Vu l'arrêté du 22 février 2017 portant nomination de Madame Valérie CHIABERTO-WALLEZ, chargée des fonctions de responsable du département des ressources humaines ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2017 portant création d'un service à compétence nationale dénommé Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2018 modifié relatif à la déconcentration de certains actes de recrutement et de gestion des personnels relevant de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 1^{er} septembre 2020 portant nomination de Mme Patricia NUYTTENS, chargée des fonctions de directrice de pôle territorial de formation Sud-Ouest à Bordeaux ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2021, portant nomination de Mme Basma HAMMAMI-BELAID, chargée des fonctions de directrice de pôle territorial de formation Grand-Nord à Roubaix ;

Vu l'arrêté du 13 février 2023 portant nomination de M. Christophe CONCEICAO, chargé des fonctions de responsable du département des affaires techniques ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2023 portant nomination de Mme Laurence CUGNET, dans l'emploi de directrice fonctionnelle chargée des fonctions de directrice du pôle interventions éducatives ;

Vu l'arrêté du 8 août 2023 portant nomination de Mme Cécile LALUMIERE, dans l'emploi de directrice fonctionnelle, chargée des fonctions de directrice du service de la formation ;

Vu l'arrêté du 6 septembre 2023 portant nomination de Mme Aurélie ROUSSEL, chargée des fonctions de cheffe de cabinet ;

Vu l'arrêté du 22 janvier 2024 portant nomination de Mme Céline BENAÏM, chargée des fonctions de directrice du pôle territorial de formation Sud à Labège ;

Vu l'arrêté du 20 mars 2024 portant nomination de M. Freddy BAZYLEWICZ, chargé des fonctions de directeur du pôle territorial de formation Grand Ouest à Rennes ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2024 portant nomination de Mme Florence ARNOULD-COUDRAY, chargée des fonctions de directrice du pôle territorial de formation Grand Est à Nancy ;

Vu l'arrêté du 8 avril 2024 portant nomination de Mme Nathalie MASSEY, chargée des fonctions de directrice adjointe du service de la formation ;

Vu l'arrêté du 12 avril 2024 portant nomination de Mme Christelle DE RYCKER, chargée des fonctions de responsable de l'unité d'accompagnement des stagiaires ;

Vu l'arrêté en date du 26 juin 2024 portant nomination de Mme Frédérique BOTELLA directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, emploi de direction du groupe III du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté en date du 29 août 2024 portant nomination de Mme Marion CAVALLO chargé des fonctions de directrice du pôle territorial de formation Sud Est à Marseille ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2025 portant nomination de Mme Marie VEILLEROT, chargée des fonctions de directrice de pôle territorial de formation Centre-Est à Lyon ;

Vu l'arrêté du 21 août 2025 portant nomination de M. Matthieu BOUTEILLER, chargé des fonctions de secrétaire général ;

Vu l'arrêté du 27 août 2025 portant nomination de M. Etienne DUBOIS, chargé des fonctions de directeur du pôle gouvernance ;

Vu l'arrêté du 2 juin 2026 portant nomination de M. Jean-Yves ORLANDI, chargé des fonctions de directeur de pôle territorial de formation Ile-de-France Outre-mer à La Plaine Saint-Denis ;

Vu l'arrêté du 14 août 2026 portant nomination de Monsieur Mustafa METARFI, dans l'emploi de directeur fonctionnel, directeur général adjoint de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu le contrat en date du 15 septembre 2021 portant nomination de Madame Aude BOLATRE, dans l'emploi de responsable de l'unité d'appui à l'innovation pédagogique ;

Vu le contrat en date du 30 juillet 2025 portant nomination de Madame Jessica FILIPPI dans l'emploi de responsable de l'unité recherche et études ;

Vu le contrat en date du 19 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Thomas LUCZAK, dans l'emploi de chef de département des affaires financières ;

Vu le contrat en date du 22 avril 2026 portant nomination de Madame Marie-Luce DELHAYE, dans l'emploi de directrice du service de la recherche et de la documentation,

Arrête :

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Mustafa METARFI, directeur général adjoint, à l'effet de signer au nom de la directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, dans la limite de ses attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 modifié susvisé.

Article 2

Délégation est donnée à Monsieur Matthieu BOUTEILLER, secrétaire général, à l'effet de signer au nom de la directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, dans la limite de ses attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 modifié susvisé.

Article 3

Délégation est donnée à Madame Valérie CHIABERTO-WALLEZ, cheffe du département des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, dans la limite de ses attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs aux actes de gestion énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté du 26 juillet 2018 modifié susvisé.

Article 4

Délégation est donnée à :

- Mme Bénédicte BILLARD, responsable de la médiathèque ;
- M. Mustapha GRAZEM, directeur de pôle territorial de formation Grand-Centre à Dijon ;
- Mme Marie VEILLEROT, directrice de pôle territorial de formation Centre-Est à Lyon ;
- Mme Patricia NUYTENS, directrice de pôle territorial de formation Sud-Ouest à Bordeaux ;
- Mme Aude BOLATRE, responsable de l'unité d'appui à l'innovation pédagogique ;
- Mme Basma HAMMAMI-BELAID, directrice de pôle territorial de formation Grand-Nord à Roubaix ;
- M. Christophe CONCEICAO, chef du département des affaires techniques ;
- Mme Laurence CUGNET, directrice du pôle interventions éducatives ;
- Mme Cécile LALUMIERE, directrice du service de la formation ;
- Mme Aurélie ROUSSEL, cheffe de cabinet ;
- Mme Céline BENAÏM, directrice du pôle territorial de formation Sud à Labège ;
- M. Freddy BAZYLEWICZ, directeur du pôle territorial de formation Grand Ouest à Rennes ;
- Mme Florence ARNOULD-COUDRAY, directrice du pôle territorial de formation Grand Est à Nancy ;
- Mme Nathalie MASSEY, directrice adjointe du service de la formation ;

- Mme Christelle DE RYCKER, responsable de l'unité d'accompagnement des stagiaires ;
- Mme Marion CAVALLO, directrice du pôle territorial de formation Sud Est à Marseille ;
- Mme Jessica FILLIPPI, responsable de l'unité recherche et études ;
- M. Etienne DUBOIS, directeur du pôle gouvernance,
- M. Thomas LUCZAK, chef du département des affaires financières,
- Mme Marie-Luce DELHAYE, directrice du service de la recherche et de la documentation,
- M. Jean-Yves ORLANDI, directeur du pôle territorial de formation Ile de France-Outre-Mer à La Plaine Saint Denis,

à l'effet de signer au nom de la directrice générale de l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, dans la limite de leurs attributions, les arrêtés, décisions ou contrats relatifs à :

1° Pour les fonctionnaires titulaires et stagiaires :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence, dont celles accordées au titre du [décret n° 82-447 du 28 mai 1982](#) modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique. Ces autorisations d'absence sont à distinguer des décharges d'activité de service accordées au titre de l'article 16-VI du décret n° 82-447 ;

2° Pour les agents contractuels :

- l'octroi des congés annuels ;
- les autorisations d'absence.

Article 5

L'arrêté du 19 septembre 2025 est abrogé.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice et affiché dans les locaux de chacun des services délégataires.

Fait le 1^{er} septembre 2026

La Directrice Générale

Frédérique BOTELLA